



# NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Néovacs annonce l'entrée en phases nationales du brevet sur ses vaccins à ARNm dans les allergies

**Suresnes, le 14 février 2024 – 8h CET** - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce l'entrée en phases nationales de son brevet portant sur ses candidats vaccins à ARNm dans le domaine des allergies.

Pour rappel, un candidat vaccin à ARNm dirigé contre les cytokines IL-4 et IL-13 est développé par Néovacs pour le traitement des allergies. Le concept a été validé par la production d'anticorps neutralisants dans des modèles de souris humanisées. La réponse immunitaire et la tolérance au vaccin sont actuellement en cours d'évaluation chez le primate non humain en conditions R&D, avec des résultats attendus au début du second trimestre 2024.

Ce candidat vaccin IL-4 et IL-13 à ARNm est protégé par un brevet international déposé en août 2021 intitulé « *mRNA vaccines comprising IL4 and/or IL13 RNA and uses thereof* ». L'invention revendique l'utilisation d'un vaccin thérapeutique comme traitement des effets pathologiques associés à une surexpression d'IL-4 et d'IL-13, notamment dans l'asthme, les allergies alimentaires, les réponses aux venins et la survenue de chocs anaphylactiques, la dermatite atopique, la fibrose pulmonaire et la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Le brevet entre en phase d'examen par les offices des États dans lesquels une délivrance est souhaitée, à savoir 10 pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie et 4 autres territoires associés, dont notamment les États-Unis, la Chine et le Japon.

Vincent Serra, Directeur Scientifique de Néovacs, déclare « *compte-tenu des avancées considérables de notre programme de vaccins à ARNm et des résultats prometteurs obtenus à ce jour, Néovacs s'assure de valider sa protection nationale sur tous les territoires majeurs et garantir les meilleures conditions de développement et d'exploitation de sa plateforme vaccinale dans le monde* ».

### À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et 6d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologie kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de cytokines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels.

Pour plus d'informations : [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES-LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT  
Relations Presse financière  
[acdudicourt@actus.fr](mailto:acdudicourt@actus.fr)  
06 24 03 26 52

**Avertissement :**

*La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*